

LES DROITS DES FEMMES ÂÎNÉES : UN ENJEU INCONTOURNABLE DU 2^E PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Présenté devant la Commission des relations avec les citoyens
du Québec

3 février 2011

© Réseau FADOQ 2011

Responsables politiques : Jean-Claude Grondin, président, et Danis Prud'homme, directeur général

Rédaction et édition : Vanessa Bevilacqua, conseillère - Dossiers socioéconomiques

Révision : Audrey Castonguay, conseillère - Communications

TABLES DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
A) Présentation du Réseau FADOQ	1
B) Vers un deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes.....	1
C) L'égalité du point de vue des femmes âgées.....	2
 1. LE FOSSÉ ÉCONOMIQUE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ÂÎNÉS	4
A) La pauvreté ; un fléau chez les femmes âgées au Québec	4
Recommandation 1 : Augmenter le seuil de couverture de la Régie des Rentes du Québec.....	6
Recommandation 2 : Faire pression auprès du gouvernement fédéral pour améliorer et bonifier le programme du Supplément de Revenu Garanti (SRG).	6
Recommandation 3 : Développer une politique sur l'augmentation des tarifs de transport en commun.	7
B) Les préjugés dans le monde du travail ; une réalité omniprésente pour les femmes de 50 ans et plus	8
Recommandation 4 : Améliorer les outils de recherche d'emplois pour les femmes de 50 ans et plus et faire tomber les stéréotypes liés à l'âge dans le monde du travail	9
Recommandation 5 : Favoriser le maintien en emploi des travailleuses de 50 ans et plus par la promotion de nouvelles pratiques de gestion..	10
Recommandation 6 : Cibler les travailleuses de 50 ans et plus dans la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale..	10
 2. LES FEMMES, PREMIÈRES VICTIMES D'UN SYSTÈME DE SANTÉ EN SOUFFRANCE.....	11
A) Le soutien à domicile, un pilier sous financé du système de santé	11
Recommandation 7 : Investir massivement dans les soins de santé et les services à domicile..	12
B) La détresse des proches-aidantes	13
Recommandation 8 : Développer une politique concertée pour soutenir les proches aidants....	13
C) La dégradation des services de santé publique ; un enjeu réel.....	14
Recommandation 9 : Maintenir un système de santé gratuit, accessible et de qualité.	15
D) Médicament et faible revenu ; une mauvaise coordination au détriment des âgés	15
Recommandation 10 : Harmoniser les services entre la Régie de l'Assurance Maladie du Québec (RAMQ) et le ministère des Ressources humaines et Développement des compétences Canada..	16
 3. RESPECT ET DIGNITÉ DES FEMMES ÂÎNÉES.....	17
A) Agression sexuelle chez les femmes âgées ; un tabou persistant	17
Recommandation 11 : Sensibiliser et informer les âgés et les âgés et les intervenants au sujet des agressions sexuelles chez personnes âgées.	17
B) L'accès à l'aide juridique un obstacle au respect des droits des femmes âgées.	18
Recommandation 12 : Bonifier de manière importante et urgente l'accès à l'aide juridique.	18
 CONCLUSION.....	20
 RÉFÉRENCES	21

A) Présentation du Réseau FADOQ

Le Réseau FADOQ est composé d'organismes affiliés et a pour mission de regrouper les personnes de 50 ans et plus et les représenter devant différentes instances afin de veiller à la reconnaissance de leurs droits et de leurs besoins. Il a également comme mission de favoriser la participation des aînés à la société par l'organisation d'activités et de programmes destinés aux personnes de 50 ans et plus. À ce jour, le Réseau FADOQ compte 260 000 membres, ce qui en fait le plus grand organisme représentant les personnes de 50 ans et plus au Québec.

Depuis plus de 40 ans, le Réseau FADOQ est reconnu tant pour son implication directe et quotidienne auprès de la population aînée du Québec que pour ses interventions, recherches et avis déposés devant les instances politiques et sociales et disponibles au public. La combinaison de ces deux champs d'action fait du Réseau FADOQ un joueur important dans la compréhension des phénomènes sociaux touchant les aînés au Québec et dans la mise en place d'actions concrètes visant le bien-être des aînés. Exempt de tout lien politique, le Réseau FADOQ propose des analyses neutres dont le seul objectif est l'amélioration des conditions de vie des aînés.

B) Vers un deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Encore aujourd'hui au Québec, des iniquités entre les femmes et les hommes sévissent à tous les âges de la vie. Étant donné sa nature et sa mission, le Réseau FADOQ est particulièrement concerné par les inégalités persistantes et importantes entre les femmes et les hommes aînés. Que ce soit au niveau de la pauvreté, de l'accès aux soins de santé, de la participation au marché du travail ou encore de l'intégrité physique et de la sécurité, les femmes aînées subissent souvent davantage les effets négatifs des aléas de l'économie et de certaines politiques publiques que leurs homologues masculins.

Par le fait même, le Réseau FADOQ est heureux d'être appelé à participer aux consultations particulières portant sur le document intitulé « Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait — *Vers un deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes* » afin de faire valoir le point de vue des femmes aînées sur cette question.

C) L'égalité du point de vue des femmes aînées

Le Réseau FADOQ reconnaît l'importance de la politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, lancée en 2006, et apprécie le bilan positif de ces retombées de manière générale. Toutefois, le Réseau FADOQ est préoccupé du peu de place consacrée aux femmes aînées au sein de la politique et de son plan d'action. L'absence quasi totale d'outils et de mesures répondant aux besoins des femmes de ce groupe d'âge est frappante et regrettable. En effet, sans occulter les difficultés rencontrées par d'autres groupes de femmes dits vulnérables, les femmes de 50 ans et plus vivent avec un lot de préoccupations importantes spécifiques à leurs caractéristiques sociales (âge, sexe, scolarité, situation familiale) auxquelles il faut répondre. De plus, contrairement à d'autres divisions sociales, l'âge est une caractéristique universelle. En effet, toutes les femmes, seront, un jour ou l'autre, confrontée à la réalité d'être une femme de 50 ans et plus. Avec les changements démographiques qui se préparent, de plus en plus de femmes correspondront à cette catégorie. Il est donc d'autant plus urgent de réfléchir à des politiques adaptées à leurs besoins.

Dans le but d'amorcer ce processus essentiel, le Réseau FADOQ concentrera son mémoire sur trois orientations de la politique qui touchent particulièrement les femmes aînées, soit l'égalité économique (orientation 2), le développement d'approches en santé adaptées aux spécificités des femmes (orientation 4) et le respect de l'intégrité et de la sécurité des femmes (orientation 5). Pour chacune de ces orientations, nous analyserons les faits et proposerons des solutions concrètes à l'amélioration des conditions de vie des femmes de 50 ans et plus.

Pour des raisons pratiques, même si la catégorie des femmes dites « aînées » est large et loin d'être homogène, nous faisons référence, dans ce mémoire, aux femmes de 50 ans et plus de manière générale. Or, certains points s'adresseront davantage aux femmes âgées entre 50 et 65 ans et d'autres cibleront davantage les femmes de plus de 65 ans. Nous ferons la précision lorsque cette catégorisation sera opportune.

1. LE FOSSÉ ÉCONOMIQUE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ÂÎNÉS

A) La pauvreté; un fléau chez les femmes âgées au Québec

En raison des conjonctures socioéconomiques, les femmes aujourd'hui âgées de plus de 65 ans, sont celles qui ont le moins bénéficié des politiques visant l'égalité entre les femmes et les hommes sur le marché du travail. En effet, la grande majorité de ces femmes sont demeurées longtemps à la maison pour élever leurs enfants, comme le voulait la norme à l'époque. Celles qui ont intégré le marché du travail, ne l'ont fait que vers la fin de leur vie active et ont occupé des emplois typiquement féminins faiblement rémunérés. À l'aube des premières avancées dans le domaine du travail, un grand nombre de femmes de ce groupe d'âge se situaient déjà vers la fin de ce que l'on considère comme l'âge de la vie active. Aussi, n'ont-elles pas eu le temps de faire des gains suffisants en termes d'économies personnelles et de cotisations au Régime de rentes du Québec pour s'assurer une retraite confortable.

Les chiffres démontrent, sans équivoque, un fossé économique énorme entre les femmes et les hommes de plus de 65 ans. En 2008, les femmes de 65 ans et plus avaient un revenu annuel moyen de 20 495 \$, alors que celui des hommes se situait autour de 28 775 \$ (Institut de la Statistique du Québec). L'écart entre les revenus des femmes et des hommes témoigne des difficultés économiques que vivent les femmes de plus de 65 ans. Mais la source de ces revenus est également intéressante à analyser. En effet, les hommes perçoivent davantage de revenus de sources liées au travail et aux économies personnelles comme les prestations du Régime de Rentes du Québec (hommes : 96 %, femmes : 86 %) et de REER (hommes : 27 %, femmes : 13 %), comparativement aux femmes dont la source de revenus principale est le régime public de la Sécurité de la Vieillesse (Ressources humaines et Développement des Compétences Canada, 2007). Or, dépendre d'une prestation gouvernementale est loin d'être une situation optimale, car elle oblige les personnes âgées à être dépendant des politiques et de vivre dans l'insécurité.

Les femmes les plus touchées par la pauvreté sont les femmes seules, soit célibataires ou veuves. Elles doivent assumer seules tous les frais quotidiens dont les coûts ne cessent d'augmenter (loyer, chauffage, achat de médicaments, alimentation et frais liés au transport), alors que leurs revenus sont fixes et conditionnés aux faibles indexations des programmes de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de Revenu garanti (SRG). Le Supplément de Revenu garanti (SRG) est une prestation fédérale destinée aux aînés les plus démunis. Plusieurs bénéficiaires de ce programme sont des femmes seules. Or, plusieurs éléments de ce dernier en font un programme non adapté aux besoins des aînés et dont les prestations ne permettent pas aux aînés de vivre au-dessus du seuil de faible revenu canadien (Réseau FADOQ). En effet, au Québec on estime à 40 000 le nombre de personnes admissibles au SRG, mais qui n'en sont pas bénéficiaires. Parce qu'il faut d'abord connaître l'existence de ce programme et qu'il faut s'y inscrire en remplissant des formulaires des plus complexes, plusieurs personnes à faible revenu, dont beaucoup de femmes qui ont bénéficié d'une éducation limitée, ne font pas la démarche de demander cette prestation à laquelle elles ont droit! Même pour les personnes seules qui reçoivent le SRG, les prestations maximales étant de 1 185, 92 \$/mois (Service Canada, janvier 2011), se situent en dessous du seuil de faible revenu qui est de 15 005 \$ annuellement (Statistique Canada). De plus, le calcul de l'indexation des prestations du SRG est obsolète et porte un préjudice considérable au pouvoir d'achat des consommateurs âgés. En décembre 2009, le SRG n'avait été augmenté depuis plus d'un an, alors que le coût de l'alimentation, lui, avait augmenté de plus de 2,8 % (La Presse Affaires).

La pauvreté entraînée par cette précarité économique rend les femmes aînées vulnérables. Lorsque leurs moyens sont limités, elles choisiront de se priver de leurs médicaments ou d'une alimentation équilibrée pour pouvoir payer leur loyer et leurs factures. Elles choisiront également de supprimer leurs petites sorties et leurs activités sociales pour économiser. Or, ceci les place dans un cycle où la maladie et l'isolement ne font qu'empirer des conditions de vie déjà pénibles. Comme nous l'avons mentionné précédemment, toutes les femmes atteindront un jour l'âge de la vieillesse. Souhaitons-nous pour nos mères, nos sœurs ou pour nous-mêmes cet avenir? Des solutions concrètes et rapides peuvent apporter des changements maintenant et pour les générations futures.

Recommandation 1 : Augmenter le seuil de couverture de la Régie des rentes du Québec.

En octobre dernier, le Réseau FADOQ a appuyé la campagne de la Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec (FTQ) « Une retraite à l'abri des soucis » afin de sécuriser et d'augmenter les revenus à la retraite de l'ensemble des Québécoises et des Québécois. L'une des mesures principales de ce programme vise à faire passer la couverture des prestations du Régime de rentes du Québec à la retraite de 25 %, tel que c'est le cas actuellement, à 50 % et à augmenter le plafond de cotisation de 42 700 \$ à 62 500 \$. L'augmentation de cette couverture exigerait une hausse des cotisations d'environ 3 %. Comme ce régime est obligatoire pour toutes et tous, l'augmentation des cotisations assurerait à la fois une retraite de base plus élevée à l'ensemble des citoyens ainsi qu'une plus grande sécurité financière. De plus, comme le Régime de rentes du Québec n'est pas lié à un employeur, les prestations à la retraite ne seraient pas affectées par les changements d'emplois ou par les risques de faillite et de mauvaise gestion des fonds de pension privés. Fait important, cette proposition prévoit également faire passer l'exemption de cotisation annuelle au Régime de rentes à 7 000 \$ au lieu de 3 500 \$. Ainsi, les travailleuses et travailleurs à faible revenu pourraient épargner en vue de leur retraite sans que cela handicape trop lourdement leur condition de vie actuelle. Comme beaucoup de travailleurs à revenu modique sont des femmes et que certaines doivent assumer seules les coûts de leur foyer, l'épargne en vue de la retraite est un luxe que peu d'entre elles peuvent se permettre. Or, il s'agit pourtant d'un besoin de première nécessité, car la pauvreté à la vieillesse peut être bien réelle. Augmenter les cotisations au Régime de rentes aujourd'hui est évidemment un sacrifice à faire, mais vu la capitalisation des investissements, la couverture financière à la retraite en sera grandement améliorée.

Recommandation 2 : Faire pression auprès du gouvernement fédéral pour améliorer et bonifier le programme du Supplément de Revenu garanti (SRG).

Depuis longtemps, le Réseau FADOQ multiplie les actions et milite pour une bonification et une amélioration du SRG. D'abord, il est plus que temps d'instaurer l'inscription automatique.

Non seulement cette prestation s'adresse à des personnes démunies, dont certaines ne savent ni lire ni écrire, mais ce sont également des gens âgés pour qui demander une prestation de l'État peut-être perçu comme de la mendicité.

Ces aînés démunis peuvent être isolés et donc mal informés sur l'existence des programmes gouvernementaux. L'inscription automatique permettrait à toutes et à tous de percevoir les prestations auxquelles ils ont droit. Le gouvernement canadien a tous les renseignements nécessaires sur le revenu et l'état civil des aînés, grâce aux rapports d'impôts, et sur leurs sorties et entrées au Canada ainsi que sur leurs années de résidence au Canada, grâce aux services de l'immigration et des douanes, pour passer à l'automatisation de l'inscription. Une meilleure coordination des services et une plus grande collaboration entre les paliers provinciaux et fédéraux du gouvernement seront nécessaires pour instaurer l'inscription automatique. Par exemple, il faudra que le gouvernement provincial, chargé des programmes sociaux tels que la sécurité sociale, puisse transmettre au gouvernement fédéral, qui administre le programme du SRG, une liste exhaustive des personnes bénéficiaires qui atteindront l'âge de 65 ans de manière à faciliter et à optimiser leur travail d'identification des personnes potentiellement admissibles au SRG.

Recommandation 3 : Développer une politique pour encadrer les augmentations des tarifs de transport en commun.

Un nombre très élevé de femmes de plus de 65 ans ne conduisent pas de voiture. Aussi, elles sont dépendantes du transport en commun pour se déplacer que ce soit pour aller à un rendez-vous médical, pour aller faire des courses ou pour faire des sorties. L'augmentation fulgurante des coûts liés au transport en commun est un enjeu important pour les femmes de 65 ans et plus à faible revenu. Lorsqu'elles sont forcées de demeurer chez elles, les femmes sont isolées et peuvent avoir de la difficulté à maintenir leur réseau social. Pourtant, pouvoir sortir, échanger et se divertir sont des besoins fondamentaux. Il devient donc primordial de développer une politique qui limite et encadre les augmentations dans ce domaine.

B) Les préjugés dans le monde du travail; une réalité omniprésente pour les femmes de 50 ans et plus

Les femmes âgées de 50 et 65 ans ont été le moteur d'avancement des percées qui ont été faites, au Québec, en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Étant au centre de ce changement, elles ont évolué dans un marché du travail en transition oscillant entre des avancées positives et des reliquats d'un passé moins égalitaire. Ainsi, même si elles ont eu accès à une éducation plus étendue que leurs mères et ont pu obtenir des postes autrefois réservés aux hommes, la plupart d'entre elles ont été confrontées à des murs invisibles de stéréotypes et de préjugés.

Plusieurs femmes, aujourd'hui âgées de 50 et 65 ans, ont arrêté de travailler pendant de longues années pour élever leurs enfants. Aujourd'hui, parce qu'elles le désirent ou parce qu'elles sont dans la nécessité de le faire, certaines d'entre elles souhaitent reprendre le travail. Or, les perspectives d'emplois sont plus que limitées. En effet, en plus de subir les effets négatifs des stéréotypes liés à leur sexe, ces femmes sont souvent victimes d'âgisme, soit de la discrimination attribuable à leur âge. À tort, on véhicule l'idée que les travailleurs de 50 ans et plus sont moins motivés et plus réfractaires aux changements. Pourtant, ces qualificatifs sont loin de correspondre à la majorité des travailleurs d'expérience. D'autres supposent faussement que les femmes âgées de 50 et 65 ans seront plus souvent absentes du travail pour des raisons de maladies mineures. Or, aucune donnée ne démontre un taux d'absentéisme plus élevé après 50 ans. Outre ces préjugés, le manque criant de ressources d'aide à l'emploi pour les travailleuses et travailleurs d'expérience est un frein économique à la fois pour la société et pour les individus. Très peu de programmes et d'outils sont disponibles pour ceux-ci afin de les aider à réintégrer un marché du travail souvent différent. Pour ces raisons, certaines femmes éprouvent énormément de difficultés à trouver leur place sur le marché du travail ce qui ne fait qu'alimenter le cercle de la pauvreté.

D'autres femmes de 50 et 65 ans ont un parcours différent et vivent des difficultés tout aussi importantes, mais bien distinctes. En effet, certaines travailleuses d'expérience ont été très actives sur le marché du travail tout au long de leur carrière. Elles ont dû jongler avec le travail, les enfants et parfois le retour aux études.

Aujourd'hui, elles souhaitent ralentir le rythme tout en continuant de travailler dans un emploi qui les stimule. Elles désirent également prendre du temps pour être avec leur famille, soit leurs petits enfants ou leurs parents vieillissants. Beaucoup de femmes âgées de 50 et 65 ans ont plusieurs obligations familiales liées à leur rôle de grand-parent et/ou de proches aidantes. Or, très peu d'employeurs sont ouverts à la perspective des retraites progressives et des aménagements du temps de travail.

En raison de cette rigidité, certaines femmes prennent leur retraite de manière précoce, alors qu'avec plus de souplesse, la société aurait pu bénéficier plus longtemps de leur savoir-faire et de leur expérience. D'autres femmes, qui ont œuvré sur le marché du travail, quittent leurs emplois pour d'autres raisons. Ne sentant pas leur travail reconnu ni leur expérience valorisée, elles choisissent de mettre fin à leur vie active, en terme de travail, avec un goût amer. Voyant qu'elles sont souvent mises à l'écart des formations et qu'elles ne bénéficient pas d'avancement au sein de l'entreprise, certaines choisiront de se retirer alors qu'elles pourraient apporter de grandes richesses à l'employeur.

Recommandation 4 : Améliorer les outils de recherche d'emplois pour les femmes de 50 ans et plus et faire tomber les stéréotypes liés à l'âge dans le monde du travail.

Le gouvernement a un rôle important à jouer face à la création d'outil de recherche d'emplois pour les femmes de 50 ans et plus et pour faire tomber le double préjugé (âge et sexe) dont sont victimes celles-ci. Sur le site Internet d'Emploi-Québec, il existe un onglet qui permet aux chercheuses et chercheurs d'emploi de voir si un employeur est ouvert à embaucher une personne de 50 ans et plus. Or, cet onglet est peu visible et plusieurs utilisateurs se plaignent de sa difficulté d'utilisation. Il faut donc rapidement qu'Emploi-Québec améliore cet outil qui pourrait s'avérer fort utile. Outre cet instrument, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, via Emploi-Québec, devrait envisager de mettre en place des services d'orientation pour les femmes de 50 ans et plus en quête d'emploi afin de les aider à réorienter leur carrière et/ou à se trouver un nouvel emploi. Ces mêmes organisations pourraient également développer des cadres de soutien et des formations pour les employeurs qui souhaitent offrir cette aide à leurs employées et employés, mais qui n'ont pas les ressources nécessaires pour le faire à l'interne.

Pour mettre fin aux stéréotypes et aux préjugés liés à la fois au sexe et à l'âge, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine devraient envisager de mettre sur pied une campagne de sensibilisation et d'information conjointe. En 2009, le Réseau FADOQ avait lancé une campagne semblable, le *Défi Travail 50+*, qui avait rejoint plus de 3 000 employeurs au Québec. Ce type d'initiative est nécessaire pour alerter l'opinion publique sur des sujets-clés et pour faire avancer les mentalités.

Recommandation 5 : Favoriser le maintien en emploi des travailleuses de 50 ans et plus par la promotion de nouvelles pratiques de gestion.

Le gouvernement doit favoriser l'implantation de nouvelles pratiques de gestion des ressources humaines plus flexibles à tous les âges de la vie. À plus de 50 ans, les travailleuses devraient pouvoir aménager leur temps de travail, avoir la possibilité de faire du télétravail (lorsque le type d'emploi le permet) ou encore avoir la possibilité de prendre une retraite progressive. Le gouvernement a un rôle important à jouer dans la promotion de ces pratiques. Il doit non seulement donner l'exemple aux grandes et petites entreprises en favorisant ces mesures dans les différentes instances gouvernementales, mais également informer les employeurs de l'importance et des bénéfices de celles-ci.

Recommandation 6 : Cibler les travailleuses de 50 ans et plus dans la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale.

Comme les travailleuses de 50 ans et plus occupent en majorité des emplois traditionnellement féminins, la Commission sur l'équité salariale (CES) doit développer, au sein de sa stratégie d'information et de formation, un volet sur les travailleuses de 50 ans et plus. Le CES aurait également avantage à entreprendre des partenariats avec des organismes représentant les aînés, comme il l'a fait avec d'autres organismes privés et communautaires, afin de développer cet aspect.

2. LES FEMMES, PREMIÈRES VICTIMES D'UN SYSTÈME DE SANTÉ EN SOUFFRANCE

Notre système de santé universel est un acquis dont nous pouvons être fiers. Le principe d'universalité qui le soutient constitue la pierre angulaire d'une politique inclusive et solidaire en matière de santé. Toutefois, depuis les dernières années, l'effritement de ce système met en péril l'existence même de cette institution telle que nous la connaissons. Les lacunes administratives, les problèmes d'organisation ainsi que les manquements importants quant à la reddition de compte des gestionnaires et des professionnels eux-mêmes, fragilisent la confiance des citoyens en leur réseau de la santé. Les premières victimes de ce système de santé en souffrance sont les femmes.

A) Le soutien à domicile, un pilier sous financé du système de santé

Il est connu, qu'en moyenne, les femmes vivent plus longtemps et en meilleure santé que les hommes. Plusieurs femmes de 65 ans et plus sont autonomes et vivent dans leur domicile de nombreuses années. Bien souvent celles-ci ne nécessitent pas ou peu de ressources du système de santé. Toutefois, il arrive que certaines d'entre elles aient besoin d'une aide hebdomadaire pour faire des travaux ménagers lourds ou pour faire quelques courses. Dans ces cas, ce sont les Entreprises d'Économie sociale en Aide domestique (EÉ SAD) qui remplissent cette tâche. Via le programme d'Exonération financière pour les Services d'Aide domestique (PEFSAD), le gouvernement du Québec rembourse, à l'entreprise, une partie des frais que devraient autrement déboursier les usagers, ce qui équivaut à une réduction des frais exigés par l'entreprise pour le consommateur. Or, ce programme n'a pas été indexé depuis sa création, il y a 13 ans, alors que les coûts de roulement des EÉ SAD n'ont cessé d'augmenter, suivant la courbe normale d'indexation. En octobre 2009, la ministre déléguée aux services sociaux avait fait l'annonce d'une aide financière de 3,5 millions de dollars pour financer les services d'aide domestique. Pourtant, deux mois plus tard, celle-ci s'est rétractée, affirmant que cette somme devrait être autofinancée par les EÉ SAD elles-mêmes.

Alors qui subira les revers de ce déficit? Qui devra assumer l'augmentation des coûts? Pour l'instant, ce sont les personnes âgées résidant dans leur domicile qui accusent les frais de ce sous-financement.

Pourtant, le soutien à domicile est la stratégie privilégiée par le gouvernement actuel pour faire baisser les coûts du système de santé. En effet, il est bien connu qu'une personne qui demeure chez elle coûte beaucoup moins cher à l'État qu'une personne en CHSLD ou à l'hôpital. Mais encore faut-il leur donner les moyens de demeurer chez elles sans que cela ne remette en question leur santé et leur sécurité.

D'autres personnes âgées vivant à domicile ont besoin davantage de services, par exemple, pour les aider à prendre un bain, pour assurer leur suivi médical ou encore pour faire la prestation de soins de santé spécifiques. Dans ces cas, ce sont des préposées aux bénéficiaires et/ou des infirmières du réseau de la santé qui se déplacent pour exécuter ces tâches. Or, comme nous le savons, la pénurie de main-d'œuvre dans ce domaine est criante. Les femmes âgées qui demeurent chez elles et qui ont besoin de soins se voient donc dans l'obligation d'attendre des semaines voire des mois avant de recevoir les services appropriés. Les familles sont souvent très présentes pour leurs proches, mais parfois les enfants d'un aîné de 65 ans et plus sont eux aussi âgés de plus de 50 ans et ont besoin de soutien pour prendre soin de leurs proches. Tous ces citoyens contribuent à sauver des coûts astronomiques au système de santé, mais le manque d'aide offerte par le gouvernement en amène plus d'un à baisser les bras.

Recommandation 7 : Investir massivement dans les soins de santé et les services à domicile.

Puisque le gouvernement a fait de « Chez soi; le premier choix » le slogan de sa politique en santé, il est plus que nécessaire et urgent d'investir dans les soins de santé et de services à domicile. Cela passe, entre autres, par l'injection d'au moins 15 millions de dollars dans le programme PEFSAD pour éviter une augmentation des coûts des services d'aide domestique ou pire la fermeture d'EÉSAD et le manque de ressources d'aide disponibles pour les aînés. Il faut également dégager davantage de ressources du système de santé et améliorer la coordination entre les instances du système de santé (hôpitaux, CLSC, travailleurs sociaux) afin d'assurer des services de qualité aux aînés qui souhaitent demeurer chez elles et chez eux.

B) La détresse des proches aidantes

Comme nous l'avons mentionné dans la section précédente, les proches d'une ou d'un aîné(e) sont souvent très présents au niveau de l'aide physique, mais aussi du soutien moral. Or, 90 % des proches aidants sont des femmes. Celles-ci sauvent au gouvernement plus de 5 G\$ annuellement par les services qu'elles offrent sans aucune forme de rémunération (gouvernement du Québec). Ces femmes doivent souvent combiner ce temps à leurs heures de travail et à l'éducation de leurs propres enfants ainsi qu'à leurs autres responsabilités familiales. Par le fait même, les proches aidantes doivent souvent s'absenter du travail ce qui peut avoir des conséquences importantes sur leur rémunération et leurs chances d'avancement. Ceci précarise la situation financière de certaines femmes et les rend plus vulnérables. En raison du manque de ressources disponibles pour leur permettre de prendre du répit, en confiant leurs proches pour quelques heures ou quelques jours à une personne employée par le système de santé, ces femmes exigent énormément d'elles-mêmes tant au niveau physique que psychologique. Ainsi, leur dévouement entraîne une dose considérable de stress ce qui peut avoir des répercussions au niveau de leur propre santé. La question des proches aidants est un sujet typiquement féminin qui mérite une attention particulière et urgente de la part du gouvernement.

Recommandation 8 : Développer une politique concertée pour soutenir les proches aidants.

Des fonds sont investis ici et là pour soutenir les proches aidants. Or, cet enjeu est si important qu'il doit faire l'objet d'une politique concertée entre différents ministères dont celui de la Famille et des Aînés et celui de la Santé et des Services sociaux. Le Plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes de 2007-2010 prévoyait la mise sur pied d'un comité multisectoriel sur la question des personnes aidantes. Mais à la suite d'un changement interne, quant aux responsabilités des deux principaux ministères concernés, le comité n'a pas été créé. Pourtant, il est plus que temps que le gouvernement mette en place une stratégie à long terme claire pour soutenir ces aidants, en majorité des femmes, qui font plus que leur part pour soulager le système de santé.

C) La dégradation des services de santé publique; un enjeu réel

Comme nous le savons, les femmes ont davantage recours aux services de santé que les hommes, ce qui s'explique par le fait que les femmes vivent plus longtemps que les hommes et qu'elles consultent davantage dans une perspective de prévention (gouvernement du Québec). Elles sont donc les premières touchées lorsque ce dernier éprouve des dysfonctionnements.

Les femmes âgées ont connu les dérapages et les difficultés qu'occasionne un système de santé privé. En 2011, elles redoutent de plus en plus un retour en arrière en ce qui a trait à l'universalité de notre réseau de la santé. Avec la privatisation grandissante de ce dernier, que ce soit au niveau des services infirmiers et des services de diagnostics, il est clair qu'une discrimination se dessine entre les usagers ayant les moyens d'avoir accès à des soins de qualité rapidement et ceux qui doivent subir les conséquences d'un système lourdement handicapé.

Les aînés redoutent à la fois la remise en question complète de la gratuité des services de santé, tout comme l'accès rapide et efficace à des soins et des traitements. Les délais d'attente, la gestion défaillante des services et les problèmes de communication entre les différentes instances du système de santé font craindre le pire aux usagers les plus âgés.

Outre les services traditionnellement offerts par l'assurance maladie, les coûts faramineux des soins dentaires et optiques découragent plusieurs personnes âgées de faire un suivi sur ces aspects, pourtant essentiels, de leur santé. Plusieurs aînés se plaignent de l'augmentation incontrôlée et disproportionnée exigée par ces deux types de professionnels.

Finalement, il est clair que des mesures telles que le ticket modérateur et la contribution santé qui atteindra 200 \$ par personne en 2012, présentées dans le budget 2010-2011 constituent une réelle menace au modèle de système de santé universelle qui a longtemps fait la fierté du Québec. Ces mesures, qui ne seront pas modulées en fonction du revenu, pénalisent doublement les femmes âgées qui, comme nous l'avons démontré précédemment, vivent déjà dans une précarité économique.

Recommandation 9 : Maintenir un système de santé gratuit, accessible et de qualité.

Plus que jamais, il faut s'assurer que le système de santé universelle soit maintenu, sans compromis au niveau de la qualité, de l'accessibilité et de la gratuité. Le Réseau FADOQ est entièrement contre la mise en place de mesures discriminatoires telles que le ticket modérateur et la contribution santé. Les aînés ont payé une très grande partie de leur vie pour ce système dans lequel ils ont eu confiance. Alors qu'ils sont à un âge où la santé de certains requiert plus de soins, le gouvernement privatise des services normalement couverts par notre système de santé. Ce changement de direction se fait au détriment des aînés. Il est donc impératif de cesser ce virage dès maintenant.

D) Médicament et faible revenu; une coordination déficiente au détriment des aînés

Actuellement, les personnes de 65 ans et plus, qui ne reçoivent pas de SRG, doivent payer une franchise mensuelle maximale de 80.25 \$ pour leurs médicaments. Ceux qui reçoivent entre 1 % et 93 % du montant maximal du SRG, paient 49,97 \$ et ceux qui reçoivent 94 % ou plus du SRG ne paient pas de franchise pour leurs médicaments. C'est donc dire qu'une femme de 65 ans et plus qui vit seule et qui a un revenu annuel de 14 775 \$ doit déboursier jusqu'à 600 \$ par année pour ses médicaments (*car elle reçoit un SRG de 615,69 \$/mois, soit 93 % du SRG maximal de 661,69 \$*), alors qu'une autre personne du même âge qui a un revenu annuel de 14 768 \$ paie 0 \$ par année pour ses médicaments (*car elle reçoit un SRG de 616,69 \$/mois, soit 94 % du SRG maximal de 661. 69*)! Pour une différence de revenu de moins de 7 \$ par année, une personne âgée est pénalisée de 600 \$, car les catégories de revenu créées par la RAMQ sont trop larges et non représentatives des écarts de revenu entre les personnes de 65 ans et plus.

Lorsque les personnes âgées se plaignent de cette situation soit à la Régie de l'Assurance maladie du Québec (RAMQ), soit à Ressources humaines et Développement des compétences Canada (ministère qui administre le SRG), les deux instances se renvoient la balle. Or, en attendant, ce sont des personnes seules et démunies qui subissent les contrecoups de cette mauvaise communication entre deux paliers de gouvernement.

Recommandation 10 : Harmoniser les services entre la Régie de l'Assurance maladie du Québec (RAMQ) et le ministère fédéral des Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Comme nous l'avons démontré précédemment, il est injuste qu'une personne de 65 ans et plus soit pénalisée de 600 \$ par année pour moins de 10 \$ de revenu annuel. Pourtant, c'est le cas actuellement. Il est nécessaire de refaire les catégories de revenus en fonction desquelles sont attribuées les franchises de médicaments mensuelles. Pour ce faire, il est urgent que les deux instances, provinciale et fédérale, collaborent et coordonnent ce système.

3. RESPECT ET DIGNITÉ DES FEMMES ÂÎNÉES

A) Agression sexuelle chez les femmes aînées; un tabou persistant

Les agressions sexuelles subies par les femmes de tous les âges portent atteinte à l'intégrité physique et psychologique des victimes. Plusieurs mesures ont été entreprises par le gouvernement à cet égard. Entre autres, la campagne de sensibilisation du gouvernement du Québec « Les agressions sexuelles contre les personnes aînées EXISTENT et marquent profondément. Soyons vigilants » a permis de faire connaître une réalité souvent taboue, soit les agressions sexuelles chez les femmes aînées.

Que ce soit par un proche, un aidant ou un employé d'une résidence ou d'une institution publique, le nombre de cas déclarés d'agressions sexuelles sur des femmes aînées est en hausse. Bien souvent, ce type d'agression est combiné à une autre forme de maltraitance soit la négligence, la violence physique ou encore l'abus psychologique et financier. En raison de leur éducation, du sentiment de honte, la peur de dénoncer les actes à la police et parce qu'elles sont souvent en situation de dépendance (peur de devoir déménager, la peur d'être privée de leurs proches, la peur de ne pas être crue...) peu de femmes aînées dénoncent leur agresseur.

Recommandation 11 : Sensibiliser et informer les aînées et les aînés et les intervenants au sujet des agressions sexuelles chez les personnes âgées.

D'abord et avant tout, les aînés doivent être sensibilisés à ce qu'est une agression sexuelle afin d'apprendre à reconnaître une situation d'abus. Les personnes âgées doivent également être informées correctement et clairement des ressources qui s'offrent à elles si elles souhaitent dénoncer cet acte. Conjointement avec la Sûreté du Québec et le Centre de Santé et de Services sociaux (CSSS) Cavendish, le Réseau FADOQ a développé un programme de sensibilisation aux abus et aux fraudes commises à l'encontre des aînés. Les séances de sensibilisation sont destinées aux aînés dans le but de les informer sur ce qu'est un abus et une fraude, sur les bons réflexes à développer pour éviter d'être victime et sur les ressources disponibles en cas de maltraitance. Ce programme est actuellement financé pour deux régions pilotes du Québec.

Un financement plus large permettrait à un plus grand nombre d'aînés, et ce, à travers toutes les régions du Québec, de bénéficier de ces séances. Un autre type de formation doit être développé pour s'adresser directement aux intervenants, soit en milieu hospitalier ou travaillant en résidence, afin de les sensibiliser et de les outiller sur les enjeux des agressions sexuelles chez les aînés et afin de les amener à identifier des signes révélateurs chez une victime potentielle.

B) L'accès à l'aide juridique, un obstacle au respect des droits des femmes aînées.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les femmes aînées constituent un groupe dont la précarité économique les place dans une situation de vulnérabilité. Par le fait même, elles sont loin d'avoir les revenus nécessaires pour défrayer les honoraires d'un avocat lorsqu'elles sont victimes de maltraitance physique, psychologique et/ou financière ou de tout autre forme de violation de leurs droits. Or, le système d'aide juridique du Québec est si étroit que plusieurs personnes aînées à faible revenu n'y ont pas accès. La réforme de l'aide juridique amorcée il y a plus de cinq ans a donné lieu à des avancements sur le plan de l'accessibilité à l'aide juridique. Les légères augmentations, accordées depuis 2006, n'ont pas eu de répercussion réelle sur l'accessibilité à ce service, puisque chaque ajustement au seuil d'admissibilité était annulé par l'augmentation du salaire minimum (Barreau du Québec). Pourtant, dans une société de droit comme la nôtre, toute personne a droit à être représentée adéquatement afin de faire valoir ses droits sans risquer la faillite personnelle.

Recommandation 12 : Bonifier de manière importante et urgente l'accès à l'aide juridique.

Le gouvernement du Québec a fait de nombreux efforts pour sensibiliser les aînés à la maltraitance, aux fraudes et au respect de leurs droits en général. Mais les aînés, particulièrement les femmes, n'ont pas les revenus pour faire valoir ces droits devant les tribunaux. Pourtant, une grande partie d'entre eux ne sont pas admissibles à l'aide juridique. Cette incohérence doit être corrigée rapidement.

Pour ce faire, le Réseau FADOQ appuie les deux recommandations du Barreau du Québec. Premièrement, augmenter les seuils d'admissibilité à l'aide juridique en fonction du salaire minimum sur la base des engagements financiers formulés par le ministre de la Justice en octobre 2005. Et deuxièmement, adopter une période de référence mensuelle, au lieu de la référence annuelle actuellement utilisée, pour évaluer l'admissibilité d'un citoyen à l'aide juridique, afin de mieux appréhender les réelles capacités de payer des personnes demandant l'aide juridique (Barreau du Québec). Cette bonification est impérative pour que le programme d'aide juridique puisse réellement rejoindre celles et ceux pour lesquels il a été créé.

CONCLUSION

Comme nous l'avons démontré dans ce mémoire, les femmes âgées constituent un enjeu de taille dans le cadre du deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Non seulement le nombre de femmes de 50 ans et plus ne cessera d'augmenter dans les prochaines années, et donc les problématiques les concernant toucheront de plus en plus de citoyennes et de citoyens, mais de plus, ce sont des situations pour lesquelles il est urgent d'apporter des solutions bien concrètes.

Que l'on fasse référence à la précarité économique dans laquelle vivent certaines femmes de 50 ans et plus, à l'insécurité dans laquelle les place un système de santé défaillant ou encore aux efforts qu'il reste à faire dans la protection de leur intégrité et du respect de leurs droits, les problématiques soulevées dans ce mémoire doivent être prises en compte dans le deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Les recommandations formulées pour ces trois orientations sont essentielles pour le maintien de la qualité de vie des femmes âgées au Québec.

RÉFÉRENCES

Barreau du Québec. 2010. *L'accès à la justice est en danger! L'aide juridique au Québec : une hausse des seuils d'admissibilité est toujours nécessaire*. En ligne : www.barreau.qc.ca.

Beltrame, Julie. 2009. « L'inflation canadienne chute de 0,9 % au mois de septembre ». *La Presse Affaires* (16 octobre). En ligne : <http://lapresseaffaires.cyberpresse.ca>

Fédération des Travailleuses et des travailleurs du Québec (FTQ). 2010. *Une retraite à l'abri des soucis*. En ligne : www.ftq.qc.ca.

Gouvernement du Québec. 2010. *Vers un deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes- Cahier de consultation*.

Gouvernement du Québec. 2010. *Bilan de l'action gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2007-2010*.

Institut de la statistique du Québec. 2008. Revenu moyen des hommes et des femmes bénéficiaires d'un revenu selon certaines caractéristiques. En ligne : www.stat.gouv.qc.ca.

Réseau FADOQ. 2009. Pour un SRG bonifié et simplifié. En ligne : www.fadoq.ca.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada. 2007. *Indicateurs de mieux-être au Canada. Sécurité financière-Revenu de retraite*. En ligne : www.hrsdc.gc.ca.

Service Canada. Janvier à mars 2011. *Taux des paiements de la Sécurité de la vieillesse (SV)*. En ligne : www.servicecanada.gc.ca

Statistique Canada. 2009. *Seuils de faible revenu de 2008 et mesures de faible revenu de 2007*, Division de la statistique et du revenu (Statistique Canada, no 750002M).